



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Responsabilité

Question écrite n° 49711

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser si un fonctionnaire poursuivi devant le juge pénal pour avoir mis autrui en danger dans le cadre de son service peut prétendre à une protection de son administration et, notamment, à la prise en charge par celle-ci des frais de défense, ou bien le fonctionnaire doit-il souscrire lui-même un contrat de protection juridique pour faire face à ce type de risque.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49711

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1482